

## Opération Vauban II - Bilan de clôture de l'opération

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre de la réhabilitation du centre-ville, il a été confié à la SEDD, par convention de concession début 1980, une opération de réhabilitation d'une partie du quai Vauban dénommée «opération Vauban II». Cette opération portait sur les immeubles situés rue des Boucheries et sur les immeubles rue Claude Pouillet, à partir du 18 bis (ancienne «dent creuse»). Elle a porté sur 18 immeubles pour un total de 76 logements.

L'action de la SEDD a porté sur :

1 - l'aide aux propriétaires privés dans le cadre de leur réhabilitation, financée en partie par des subventions de l'ANAH,

2 - le montage d'opération acquisition-réhabilitation d'immeubles et cession,

3 - la reconstruction et vente de l'immeuble dit de la «dent creuse» et l'aménagement du passage public.

Le bilan de clôture de l'opération fait apparaître un excédent de 170 484,39 F qui sera affecté, dans le cadre de l'OPAH en cours, aux actions d'accompagnement social liées au relogement de personnes concernées par les opérations de réhabilitation.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, il est proposé :

- d'approuver le bilan de clôture de l'opération à la somme de 16 041 132,18 F,

- d'approuver l'avenant de la convention de concession prorogeant la concession jusqu'au 31 décembre 1994,

- d'encaisser au budget supplémentaire de l'exercice courant par décisions modificatives, l'excédent de 170 484,39 F sur le 908.0/232.80027.30100 et de réaffecter cette somme en dépenses à hauteur de 85 130 F à la même imputation et à hauteur de 85 354,39 F au 908.0/237.87010.30100,

- de donner quitus à la SEDD des missions qui lui ont été confiées au terme de la convention de concession.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.